

# DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

## Séance du 30 septembre 2024

> *Pôle de Buchy* > Siège social  
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : **25**

En exercice : **25**

Présents : **15**

Pouvoirs : **1**

Absents : **10**

Nombre de votants : **16**

Numéro  
**B2024-09-30-085**

Point de l'ordre du jour  
**4**

Objet  
**Voirie – Travaux de  
fonctionnement –  
Autorisation à signer les  
marchés 2025-2027.**

Date de convocation  
**20 septembre 2024**

Affichage de la convocation  
**20 septembre 2024**

Rapporteur  
**Monsieur LESELLIER**

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 septembre à 18h00, se sont réunis à la Mairie de Quincampoix, sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Delphine DURAMÉ** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### Membres présents :

M. NAVE Alain, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, Mme DURAMÉ Delphine, M. GUTIERREZ Denis, Mme THIERRY Nathalie, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. GOSSE Emmanuel, M BONHOMME Patrice, M LESELLIER Paul, M HERBET Éric, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François

### Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. AGUADO Anthony a donné pouvoir à M. BOUTET Jean-Jacques

### Membre absents excusés :

M. VALLEE Serge, M. VINCENT Philippe, M. ALIX Dominique, M. CAJOT, M. LEMETAIS Dany, M. OCTAU Nicolas, M POISSANT Christian, M. SAGOT Pascal, M. MOLMY Georges

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Paul LESELLIER, Vice-Président en charge de la voirie, qui rappelle que le marché passé pour la voirie (fonctionnement) 2022-2024 se termine au 31 Décembre 2024. Une consultation a été lancée, en marché passé en procédure adaptée.

A la date de remise des candidatures et des offres, le 11 Juillet 2024 à 12 h00, 6 entreprises (dont deux plis par une même société) ont remis leurs propositions, toutes dans les délais impartis.

Les services de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ont ouvert les plis remis, le 11 Juillet 2024 à 14h00, en présence de Monsieur LESELLIER. Après analyse, la Commission « ad hoc » de la CCICV, réunie le 13 Septembre 2024, a validé le classement du Rapport d'Analyse des Offres, proposant d'attribuer les trois lots aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : PATA : Entreprise VIAFRANCE (pour une offre de 100 381.00 € HT sur un maximum contractuel de 520 000.00 € HT) ;
- Lot n°2 : Préparation des supports et application des enduits et enrobés coulés à froid : Entreprise EBTP (pour une offre de 188 610.00 € HT sur un maximum contractuel de 750 000 € HT) ;
- Lot n°3 : Voirie des zones d'activités de la CCICV : Entreprise VIAFRANCE (pour une offre de 16 468.00 € HT sur un maximum contractuel de 30 000 € HT) ;

**Vu :**

- ✓ L'ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création de la Communauté de communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 8 mars 2019 et son annexe modifiant les statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ La délibération 2020-09-14-053 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire, en date du 14 septembre 2020 ;
- ✓ Le rapport d'analyse des offres ;

## Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer les marchés pour chacun des lots correspondants ;
- De procéder à toute mesure nécessitant leur mise en œuvre ;
- D'inscrire les dépenses au compte 615231 du BP 2025 du service voirie ;
- D'inscrire les dépenses au compte 615231 du BP 2025 du service développement économique ;


Nombre de votants	16
Votes pour	16
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté,

  
Éric HERBET



Le Secrétaire de séance

  
Delphine DURAMÉ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Accusé de réception en préfecture  
076-200070449-20240930-B2024-09-30-085-DE  
Date de télétransmission : 17/10/2024  
Date de réception préfecture : 17/10/2024